

# VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Formation Professionnelle Continue



Vous avez l'**expérience**  
nous délivrons les **diplômes**

[www.univ-nantes.fr/vae](http://www.univ-nantes.fr/vae)



UNIVERSITÉ DE NANTES

Eligible au CPF



## Formation Professionnelle Continue

# LA VAE

Vous avez l'**expérience**  
nous délivrons les **diplômes**

### Avec la VAE, valorisez votre expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme sur la base de votre expérience (salarisée ou non) ayant un lien direct avec la certification que vous visez. Avec la VAE vous ne passez pas par la formation et le traditionnel contrôle des connaissances.

### Qui peut bénéficier de la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation. Il n'est pas nécessaire d'être en activité au moment de la demande VAE.

### Les 4 étapes de la VAE



**2 sessions par an, avec un accompagnateur unique dédié à votre projet.**

#### DÉPÔT DE DOSSIER

**Septembre** ▶

**Mars** ▶

Démarrage  
accompagnement

Session 1 : de novembre à juillet

Session 2 : de mai à février

▶ **Jury**  
Session 1

▶ **Jury**  
Session 2

### Un accompagnement personnalisé

*1 fois par mois  
Une alternance de rendez-vous  
collectifs et individuels*



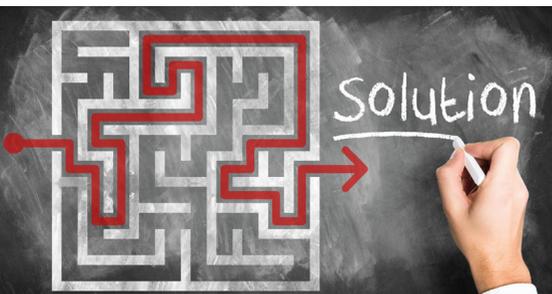
Ateliers collectifs

▶ Echanges entre candidats,  
apports pédagogiques et  
méthodologiques



Entretiens individuels

▶ Suivi de votre projet



### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[www.univ-nantes.fr/vae](http://www.univ-nantes.fr/vae)